

**Politique administrative 004 –  
Politique sur les besoins en matière  
d’accessibilité et les possibilités  
d’emploi**

Date de publication : 9 août 2013  
Date de mise à jour : 1<sup>er</sup> avril 2024

## **1. Objet**

Veiller à ce que les besoins en matière d’accessibilité des employés soient pris en compte dans toutes les possibilités d’emploi.

## **2. Champ d’application**

La politique s’applique à tous les gestionnaires.

## **3. Exigences**

Les gestionnaires doivent consulter le *Guide du gestionnaire pour l’élimination des obstacles dans le processus de recrutement de la Fonction publique de l’Ontario* pour éviter les obstacles qui limiteraient les possibilités d’emploi des personnes handicapées.